

Québec, le 21 janvier 2020

Monsieur Simon Jolin-Barrette
Leader parlementaire du gouvernement
Édifice Pamphile-Le-May
1035, rue des Parlementaires
1er étage, bureau 1.39
Québec (Québec) G1A 1A4

Cher collègue,

La présente vise à donner suite à la question inscrite au Feuilleton et préavis du 28 novembre 2019 par madame Méganne Perry-Mélançon, députée de Gaspé, concernant la problématique de l'érosion des berges dans la région administrative de la Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine. La députée désire savoir si le gouvernement peut s'engager à investir les sommes nécessaires à la prévention des berges en Gaspésie, afin de protéger les infrastructures, les entreprises, les bâtiments et les citoyens.

Au cours des dernières années, le gouvernement du Québec a favorisé la mise en place de plusieurs mesures visant à améliorer la gestion des risques de sinistres. Il a notamment adopté, en juin 2013, le Cadre pour la prévention de sinistres (CPS) permettant de financer des investissements en appréciation, en atténuation et en communication des risques de sinistres. L'érosion et la submersion côtières font partie des risques couverts par celui-ci.

Dans le budget de mars 2017, un financement de 45 M\$ a été annoncé dans le but de soutenir les municipalités côtières du Québec qui ont à mettre en place des mesures d'atténuation pour les risques d'érosion et de submersion côtières. De plus, en mars 2019, un budget additionnel de 2,2 M\$ réparti sur trois ans a été annoncé afin de bonifier les sommes déjà prévues pour la mise en œuvre de ces mesures.

... 2

Le CPS s'adresse à une municipalité locale ou à une municipalité régionale de comté qui souhaite présenter une demande de soutien financier au gouvernement du Québec pour la réalisation de travaux de prévention pour un risque présent sur son territoire.

Les demandes reçues sont analysées et priorisées selon des critères de sélection qui prennent en compte la sécurité des personnes ainsi que la protection des biens et des infrastructures essentielles. Dans ce contexte, les municipalités gaspésiennes peuvent demander un soutien financier dans le cadre de ce programme.

Le site Internet du ministère de la Sécurité publique peut être consulté afin d'obtenir plus d'information sur le CPS.

Veillez agréer, cher collègue, l'expression de mes sentiments distingués.

La ministre de la Sécurité publique suppléante,



Andrée Laforest

N/Réf. : 2019-10866